

Mmes MM les Maires
88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne

Louhans, le 02 AOUT 2017

Objet : futur contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la transition énergétique a été le thème retenu par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors de l'appel à candidature LEADER FEADeR 2014-2020 avec, à ce jour, 34 demandes de subvention en cours d'instruction.

Pour ces projets et d'autres, des cofinancements territorialisés ont été obtenus auprès de l'Etat avec le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et auprès du Conseil Régional avec le contrat territorial 2015-2017. La « mission TEPos » doit permettre d'identifier de nouvelles opérations proposées par les acteurs publics et privés grâce à leur mobilisation à l'échelle des intercommunalités ; une « journée réseau sur le patrimoine des collectivités et l'habitat » a eu lieu le 11 juillet 2017 avec les témoignages d'élus et de techniciens dont ceux de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire.

Lors de la conférence des territoires qui a eu lieu le 28 juin 2017 à DIJON, l'exécutif du Conseil Régional a annoncé que sa nouvelle politique territoriale post 2017 serait dotée de 90 millions d'euros dont 45 pour les nouveaux contrats 2018-2020 signés avec les Pays ruraux.

Je tiens à votre disposition le rapport adopté le 30 juin par les élus régionaux réunis en séance plénière : bénéficiaires, dépenses éligibles, taux d'intervention, éco-conditionnalité, domaines à traiter, renforcement des pôles, modalités de calcul de la future enveloppe attribuée dont une partie sera réservée aux projets situés sur la centralité de LOUHANS, etc.

Conformément au contenu de ce nouveau règlement, la thématique de la transition énergétique devra être confirmée pour la période 2018-2020. Pour ce faire, les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne se réuniront au cours du mois de septembre prochain et leur décision vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Afin d'identifier les dossiers de demande de subvention qui seront déposés entre 2018 et 2020, chaque maître d'ouvrage devra remplir, par opération, une « fiche projet » à partir de la « trame type » que doit nous fournir le Conseil Régional.

En vous souhaitant un bel été,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne